



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



# F

## QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Bali, Indonésie, du 14 au 18 mars 2011

## NOTE D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS

Dernière mise à jour: 13 janvier 2011

<b>1. ORGANISATION DE LA RÉUNION.....</b>	<b>3</b>
<b>DATE ET LIEU DE LA REUNION .....</b>	<b>3</b>
<b>CORRESPONDANCE AVEC LE SECRETARIAT.....</b>	<b>3</b>
<b>LETTRES D'INVITATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ADMISSION DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>3</b>
<i>États qui sont des Parties contractantes.....</i>	<i>4</i>
<i>États qui ne sont pas des Parties contractantes.....</i>	<i>4</i>
<i>Autres agences et organismes internationaux .....</i>	<i>4</i>
<b>2. INSCRIPTION.....</b>	<b>4</b>
<b>INSCRIPTION PREALABLE.....</b>	<b>4</b>
<b>INSCRIPTION SUR PLACE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. DOCUMENTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>4. LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION .....</b>	<b>5</b>
<b>5. FORMALITÉS D'ENTRÉE EN INDONÉSIE; EXIGENCES DE VISA.....</b>	<b>5</b>
<b>5. TRANSPORT.....</b>	<b>6</b>
<b>6. LIEU DE LA RÉUNION ET HÉBERGEMENT HOTELIER.....</b>	<b>6</b>
<b>LIEU DE LA REUNION .....</b>	<b>6</b>
<b>RESERVATIONS D'HOTELS.....</b>	<b>7</b>
<b>7. AIDE POUR LES PARTICIPANTS DE PARTIES CONTRACTANTES DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>10</b>
<b>8. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET DOCUMENTS PROMOTIONNELS .....</b>	<b>10</b>
<b>9. INFORMATIONS UTILES CONCERNANT L'INDONÉSIE .....</b>	<b>10</b>
<b>INDONESIE .....</b>	<b>10</b>
<b>CLIMAT .....</b>	<b>11</b>
<b>LANGUE .....</b>	<b>11</b>
<b>DEVISE .....</b>	<b>11</b>

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. Les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. Les documents de la réunion sont disponibles sur Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>.

---

<b>HEURE</b> .....	12
<b>TAXES ET POURBOIRES</b> .....	12
<b>ÉLECTRICITE</b> .....	12
<b>SERVICES TELEPHONQUES ET NUMEROS DE TELEPHONE UTILES</b> .....	12
<b>SERVICES POSTAUX, DE TELECOPIE ET INTERNET</b> .....	13
<b>HORAIRES D'OUVERTURE</b> .....	13
<b>10. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ</b> .....	<b>13</b>

## 1. ORGANISATION DE LA RÉUNION

### **Date et lieu de la réunion**

1. La quatrième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) se tiendra à Nusa Dua, Bali, en Indonésie, du 14 au 18 mars 2011. La réunion débutera lundi 14 mars 2011, à 10 h. La réunion sera précédée de deux jours de consultations régionales informelles, les 12 et 13 mars 2011.

Le lieu de réunion de la session ordinaire sera annoncé par le gouvernement hôte au mois de janvier 2011.

2. À l'initiative du gouvernement d'Indonésie, une conférence ministérielle se tiendra avant de la quatrième session de l'Organe directeur le 11 mars 2011.

### **Correspondance avec le Secrétariat**

3. Toute correspondance relative à la réunion doit être adressée au Secrétaire du Traité international à l'adresse suivante:

M. Shakeel Bhatti  
Secrétaire  
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et  
l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italie  
Tél.: +39 06 5705 3554  
Télécopie: +39 06 5705 6347  
Courrier électronique: [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

4. Toute question ou demande d'information devra également être adressée au Secrétariat du Traité international à l'adresse ci-dessus.

### **Lettres d'invitation**

5. Les lettres d'invitation seront expédiées par courrier à travers les canaux de communication officiels de la FAO. Le modèle de la lettre d'invitation sera mis en ligne sur le site Web officiel du Traité international à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

6. Le Secrétariat n'envoie pas de lettres d'invitation individuelles.

### **Admission des participants**

7. Les sessions de l'Organe directeur sont convoquées dans le cadre des dispositions de l'Article 19 du Traité international et sont ouvertes à toutes les Parties contractantes au Traité international ainsi qu'aux observateurs.

### États qui sont des Parties contractantes

Pour les États qui sont des Parties contractantes, il est recommandé de:

- Transmettre au Secrétaire les noms et les coordonnées (y compris l'adresse postale, le numéro de téléphone et de télécopie et l'adresse de courrier électronique) du délégué de la Partie contractante, du suppléant, du ou des experts et du ou des conseillers, au plus tard le **31 janvier 2011**.
- Présenter les pouvoirs avant la réunion, afin de faciliter la vérification préalable des participants par le Secrétariat. Les pouvoirs doivent être envoyés au Secrétaire avant le **25 février 2011**. Les pouvoirs doivent être délivrés par, ou au nom du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des Affaires étrangères ou du ministre du département concerné. Pour de plus amples informations, veuillez lire la note sur les pouvoirs, disponible à l'adresse: [ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb4/credgb4\\_en.pdf](ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb4/credgb4_en.pdf)

8. Les délégués des Parties contractantes dont les noms et les pouvoirs n'ont pas été soumis avant la session devront présenter leurs pouvoirs au moment de leur inscription. Le titre de la réunion doit figurer sur le document.

### États qui ne sont pas des Parties contractantes

9. Les États qui ne sont pas des Parties contractantes, ainsi que les Nations Unies, ses agences spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, peuvent être représentés en tant qu'observateurs lors de la session. À la demande du Directeur-général de la FAO dans sa lettre d'invitation, les observateurs doivent transmettre au Secrétaire, avant le **31 janvier 2011**, le ou les noms et les coordonnées (y compris l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse de courrier électronique) de la ou des personnes désignées pour participer à la session. Les observateurs dont les noms n'auront pas été transmis avant la session devront, au moment de leur inscription, présenter une lettre, sur papier à en-tête officielle, confirmant leur nomination pour participer à cette session.

### Autres agences et organismes internationaux

10. D'autres agences ou organismes internationaux, qu'ils soient gouvernementaux ou non-gouvernementaux, compétents dans les domaines liés à la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, peuvent également être représentés lors de la session en tant qu'observateurs. L'admission d'observateurs sera soumise à la réception par le Secrétaire d'une lettre officielle de l'organisme ou l'agence avant l'ouverture de la session, fournissant le nom, le titre officiel et les coordonnées (y compris l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse de courrier électronique) de la ou des personnes représentant l'organisme ou l'agence. Il sera demandé aux observateurs, lors de leur inscription, de présenter une lettre, sur papier à en-tête officielle, de leur organisme ou agence, confirmant leur nomination pour participer à cette session. Pour de plus amples informations, veuillez lire la note sur les observateurs, disponible sur le site Web du Traité international.

## 2. INSCRIPTION

### Inscription préalable

11. Pour la première fois, le Secrétariat facilitera la préinscription en ligne. Ceux qui font la inscription en avance trouveront leurs badges prêts à retirer sur le lieu de la réunion le jour de leur arrivée. La préinscription en ligne peut être effectuée à l'adresse Internet suivante: <http://www.itpgrfa.net/International/civicrm/event/info?reset=1&id=10>

### **Inscription sur place**

12. L'inscription des participants à la quatrième session de l'Organe directeur se fera sur le lieu de la réunion. L'enregistrement commencera le 11 mars 2011, de 15 h à 17 h et se poursuivra les jours suivants, de 9 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Il est recommandé que tous les participants s'inscrivent rapidement après leur arrivée sur le lieu de la réunion.

- Afin de s'inscrire, tous les participants doivent présenter une pièce d'identité et, le cas échéant (voir section concernant l'admission), une lettre de pouvoirs ou un autre document valable (voir section concernant l'admission).
- Une *liste provisoire des participants* sera publiée durant la session et révisée si nécessaire. Les corrections ou les ajouts à la liste devront être remis au Secrétariat.

### **3. DOCUMENTATION**

13. Les documents de travail et d'information pour la quatrième session de l'Organe directeur seront disponibles sur le site Web du Traité international à l'adresse suivante

<http://www.itpgrfa.net/International/content/gb4>

Les documents seront mis en ligne dès qu'ils auront été rédigés dans les langues officielles de la session. Un modèle de lettre d'invitation et le texte des notifications officielles relatives à la session peuvent également être trouvés sur le lien ci-dessus.

14. Afin de minimiser l'impact de la réunion sur l'environnement, le Secrétariat limitera le plus possible l'utilisation de papier. En conséquence, l'ensemble complet de la documentation de pré-session sera mis à disposition des participants en format numérique sur le lieu de la réunion. Des copies papier seront disponibles sur le lieu de la réunion uniquement pour un nombre limité de documents de pré-session, tels que l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de programme de travail et budget pour la période 2012-2013.

15. Il est donc conseillé aux participants d'apporter leurs propres copies des documents, dans la mesure qu'ils considèrent appropriée, et d'éviter de demander des exemplaires supplémentaires au bureau de distribution des documents. Les participants qui ne seront pas en mesure d'apporter leurs propres exemplaires des documents devront en informer le Secrétariat afin que des mesures soient prises pour qu'un ensemble complet des documents de travail soit prêt dans la ou les langues demandées. Les demandes de ce type doivent être effectuées dès que possible et avant le **11 février 2011**.

16. Les documents publiés pendant la session seront disponibles au bureau de distribution des documents. Les délégations sont priées de fournir leurs interventions sous forme écrite au Secrétariat.

### **4. LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION**

17. La session ordinaire se tiendra en arabe, chinois, anglais, français, espagnol et russe.

### **5. FORMALITÉS D'ENTRÉE EN INDONÉSIE: EXIGENCES DE VISA**

18. L'entrée en Indonésie est soumise à la présentation d'un passeport ou d'un autre document de voyage qui certifie l'identité du voyageur et qui soit valable dans le cadre des accords internationaux signés par l'Indonésie et non sujet à des interdictions spécifiques. Le gouvernement indonésien octroie des visas à l'arrivée (VoA) payants (25 dollars EU pour des séjours n'excédant

pas les 30 jours).

19. Les VoA sont disponibles pour les ressortissants des pays dont la liste figure à l'*Annexe 1* de la présente note. La liste est basée sur les informations disponibles au moment de la préparation du présent document. Les ressortissants de Thaïlande, Malaisie, Singapour, Philippines, Maroc, Pérou, Chili et Vietnam sont exemptés des exigences de visa pour des séjours n'excédant pas 30 jours.

20. Il est conseillé aux participants issus de pays éligibles comptant demander un VoA d'avoir sur eux un petit montant d'argent en dollars EU pour payer les frais de visa à l'aéroport de Ngurah Rai. Le Ministère de l'Agriculture d'Indonésie installera un bureau d'information à l'aéroport et coordonnera l'arrivée des participants.

21. Les citoyens de pays qui ne figurent pas sur la liste des VoA ou qui ne sont pas exemptés de visa, devront demander un visa avant leur entrée en Indonésie. Un passeport avec une date de validité d'au moins 6 mois à partir de la date d'entrée en Indonésie et une preuve de départ postérieur (soit le retour, soit des billets) sont exigés.

22. Il est conseillé aux participants de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat indonésien le plus proche pour savoir si un visa est exigé pour entrer en Indonésie, au moins 30 jours avant la date de la réunion.

23. Pour les départs internationaux, des frais de 100 000 roupies s'appliquent. Les frais sont de 30 000 roupies pour les départs nationaux. Le taux de change en octobre 2010 était de 12 443 *roupies* indonésiennes pour un euro et de 8 926 *roupies* pour un dollar EU.

24. Un point focal du gouvernement hôte facilitera les procédures d'obtention de visas à l'aéroport. Un bureau d'information avec les logos du Ministère de l'Agriculture, de la FAO et du Traité international sera disponible aux sorties de l'aéroport pour coordonner le service de transfert vers les hôtels.

## 5. TRANSPORT

25. Les participants empruntant le transport aérien arriveront à l'aéroport Ngurah Rai, également appelé aéroport international Denpasar. L'aéroport est situé au sud de Bali, à 13 km au sud de Denpasar.

26. Du 10 au 14 mars 2011, un service de navettes sera fourni par le gouvernement hôte. Certains hôtels offrent également des services de ramassage des passagers à l'aéroport. Veuillez vous renseigner à propos de ces services au moment d'effectuer votre réservation d'hôtel. Un service de taxi est aussi disponible au départ de l'aéroport. Le coût moyen d'un taxi de l'aéroport jusqu'aux hôtels à Nusa Dua est de 100 000 roupies (environ 9,5 dollars EU/8,5 euros).

27. Pendant la session, le Secrétariat mettra en place, conjointement avec le gouvernement hôte, un bureau d'information et de voyage au centre de conférence pour coordonner le transport de Nusa Dua vers l'aéroport.

## 6. LIEU DE LA RÉUNION ET HÉBERGEMENT HOTELIER

### Lieu de la réunion

28. Le lieu de la réunion sera situé dans la zone de Nusa Dua. Nusa Dua est une enclave contenant un vaste éventail d'hôtels, au sud-est de Bali. Elle se trouve à 20 minutes de l'aéroport et à 40 kilomètres de Denpasar, la capitale de la province de Bali. Le lieu exact de la réunion sera annoncé par le gouvernement hôte en 2011.



### Réservations d'hôtels

29. Les participants sont aimablement priés d'effectuer leurs propres réservations. Il est conseillé aux participants de réserver une chambre d'hôtel à Nusa Dua dès que possible, afin d'éviter le logement de dernière minute dans des hôtels éloignés du lieu de la réunion.

30. Des tarifs réduits spéciaux sont ont été négociés avec les hôtels suivants. Ces hôtels sont situés dans la même zone de Nusa Dua.

- **The Laguna Resort 5\***

Code postal 77, Nusa Dua 80363, Bali - Indonésie

[www.luxurycollection.com/bali](http://www.luxurycollection.com/bali)

- **Melia Hotel & Resort 5\***

Kawasan Wisata BTDC Lot 1, Nusa Dua 80363, Bali - Indonésie

[www.meliabali.com](http://www.meliabali.com)

Courrier électronique: [reservation@meliabali.com](mailto:reservation@meliabali.com)

Téléphone: +62-361-771510

- **Ayodya Resort Bali 5\***

[www.ayodyaresortbali.com](http://www.ayodyaresortbali.com)

Jl. Pantai Mengiat Nusa Dua 80363 Bali

Téléphone: 62-361-771102

Télécopie: 62-361-771616

Courrier électronique: [sales@ayodyaresortbali.com](mailto:sales@ayodyaresortbali.com)

- **Grand Inna Putri Bali 4\***

[www.putribali.com](http://www.putribali.com)

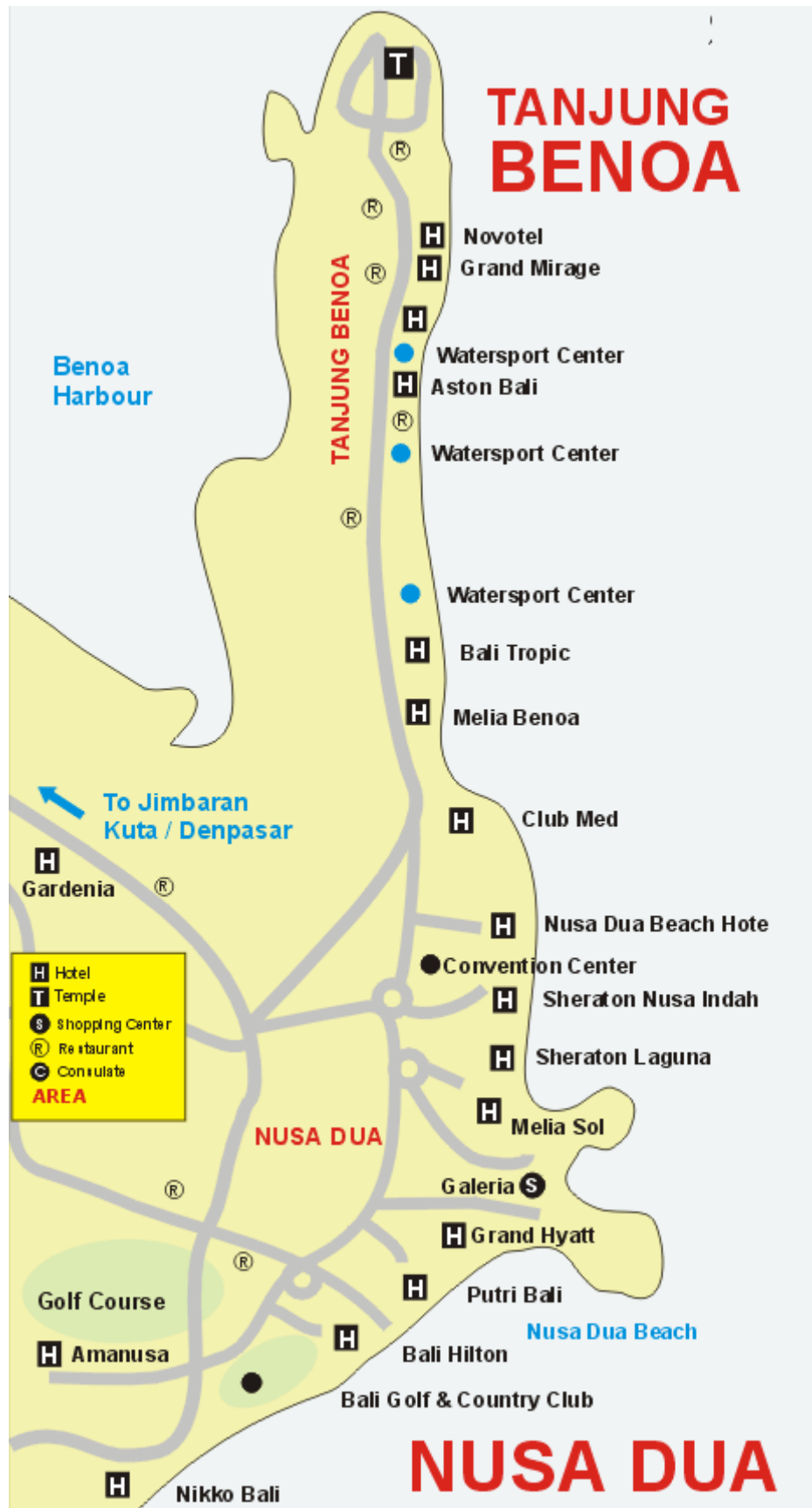
Téléphone: +62-361-771020

Télécopie: +62-361-771139

Courrier électronique: [sales@putribali.com](mailto:sales@putribali.com)

31. Il existe de nombreux autres hôtels cinq étoiles situés à Nusa Dua. Des hôtels quatre et trois étoiles sont également disponibles à Tanjung Benoa, une zone à proximité de Nusa Dua. Cependant, le service de navettes vers le lieu de la réunion qui est fourni par le gouvernement hôte ne sera disponible qu'au départ des hôtels figurant sur la liste ci-dessus.





## **7. AIDE POUR LES PARTICIPANTS DE PARTIES CONTRACTANTES DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

32. Des fonds extrabudgétaires limités ont été mis à disposition du Secrétariat dans le but d'aider un représentant par Partie contractante de pays en développement. L'aide sera octroyée sur demande. Les pays souhaitant bénéficier de cette aide doivent en informer le Secrétariat avant le 15 janvier 2011.

33. Si vous avez besoin d'assistance concernant l'aide financière pour la participation des Parties contractantes de pays en développement, veuillez contacter Mme Ariella Braslavsky par courrier électronique à l'adresse [Ariella.Braslavsky@fao.org](mailto:Ariella.Braslavsky@fao.org), ou par téléphone au +39 06 570 54917. Vous êtes priés de copier [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org) dans votre correspondance officielle avec le Secrétariat.

## **8. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET DOCUMENTS PROMOTIONNELS**

34. Les événements parallèles se dérouleront sur le lieu de la réunion, de lundi à jeudi, de 13 h à 14 h et de 18 h à 19 h. Les salles des événements parallèles sont équipées d'écrans de télévision. Si vous souhaitez organiser un événement parallèle, veuillez vous enregistrer en ligne à l'adresse: <http://www.itpgrfa.net/International/content/side-event-registration>.

35. Les organisateurs d'événements parallèles dont la demande ne peut être satisfaite sont encouragés à envisager la possibilité de combiner leurs événements avec d'autres événements parallèles pertinents programmés. Les événements parallèles peuvent être reprogrammés de sorte à s'adapter aux exigences de la plénière ou sur décision du Secrétariat.

36. Une fois qu'un événement parallèle est programmé, il sera annoncé et affiché sur un calendrier en ligne sur le site Web du Traité international. Les organisateurs seront contactés par le Secrétariat et des informations supplémentaires seront fournies concernant les préparatifs en matière de restauration.

37. Un certain nombre de tables seront installées sur le lieu de la réunion pour exposer les documents promotionnels.

38. Afin d'obtenir de l'assistance concernant les demandes relatives aux événements parallèles, veuillez contacter M. Francisco López par courrier électronique à l'adresse [Francisco.Lopez@fao.org](mailto:Francisco.Lopez@fao.org) ou par téléphone au +39 06 570 56343.

## **9. INFORMATIONS UTILES CONCERNANT L'INDONÉSIE**

### **Indonésie**

39. L'Indonésie est située entre deux continents et deux océans. Il s'agit de la plus grande nation sous la forme d'un archipel, qui s'étend sur un arc de 50 000 km de long, depuis le continent d'Asie du Sud-est jusqu'à la Papouasie Nouvelle Guinée, avec plus de 80 000 km de côtes et 3,1 millions de km<sup>2</sup> d'eaux territoriales.

40. La géologie et le paysage indonésien sont ponctués de volcans, qui se sont formés il y a des millions d'années à la suite de la collision de trois plaques géodésiques. L'archipel indonésien est couvert d'une épaisse végétation tropicale et de champs de riz d'un vert éclatant et entourés de récifs de coraux. Son paysage et son climat varient, d'humide et luxuriant à l'ouest, à sec et aride sur bon nombre de ses îles à l'est.

41. Les siècles de mouvements migratoires et la distribution inégale des ressources économiques ont contribué à engendrer un mélange culturel que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde. L'Indonésie, avec ses 240 millions de citoyens, qui en font le quatrième pays le plus peuplé au monde, et sa diversité culturelle remarquable, accueille favorablement l'occasion d'être l'hôte de la quatrième session de l'Organe directeur.

42. Bali est l'une des 33 provinces du pays, et a la réputation d'être l'un des sites touristiques les plus beaux et les plus diversifiés d'Asie. Elle se trouve entre Java, à l'ouest, et Lombok, à l'est. Bali est également connue pour sa grande richesse artistique, dans des domaines incluant la danse, la sculpture, la peinture, le travail du cuire et des métaux ainsi que la musique. Contrairement au reste de l'Indonésie qui est majoritairement musulman, environ 92 % de la population de Bali adhère à l'hindouisme balinais, une combinaison de croyances locales existantes et d'influences hindoues originaires de l'Asie du Sud-est continentale et de l'Asie méridionale.

### Climat

43. Le climat tropical d'Indonésie se caractérise par des journées chaudes et très humides. Dans les basses-terres, la température varie entre 21 °C et 33 °C et l'humidité entre 60 et 100 %. Pendant la saison humide, les douches tropicales et les orages sont fréquents, avec de soudaines pluies courtes et intenses. En Indonésie occidentale, la saison humide s'étend de novembre à avril, et la saison sèche d'avril à octobre. L'Indonésie orientale n'a pas de saison humide précise, mais plutôt deux saisons humides qui diffèrent selon les régions.

44. Bali a un climat en adéquation avec sa proximité avec l'équateur. Les températures moyennes sont de 31 °C toute l'année. Le taux d'humidité est généralement élevé durant la saison humide, entre les mois d'octobre et d'avril.

45. Pendant la saison humide, les pluies sont quotidiennes et les journées continuellement couvertes, avec une majorité des précipitations enregistrée entre décembre et février. Des précipitations peuvent également survenir par moments au cours de la saison sèche, mais généralement la nuit ou très tôt le matin. La région montagneuse centrale est typiquement plus fraîche que les zones côtières de plus basse altitude, surtout la nuit.

46. La température et l'humidité moyennes pour le mois de mars à Bali sont les suivantes:

Mois	Ordre de temp. (C / F)	Humidité
Mars	17 / <b>62</b> - 29 / <b>84</b>	70 %

### Langue

47. Quelque 300 langues sont parlées à travers l'archipel. Le balinais et l'indonésien sont les langues les plus couramment parlées à Bali et de nombreux Balinais sont bilingues, voire trilingues. La langue indonésienne officielle est appelée *Bahasa Indonesia*, une variante moderne du malais qui a longtemps servi de lingua franca commerciale en Indonésie. L'anglais est largement parlé.

### Devise

48. La devise indonésienne est la *roupie* (IDR). La *roupie* se présente sous la forme de pièces de 25, 50, 100, 500 et 1 000 et de billets de 1 000, 5 000, 10 000, 20 000, 50 000 et 100 000. En octobre 2010, le taux de change était d'environ 1 dollar EU = 8 926 *roupies* indonésiennes et

1 euro = 12 443 *roupies* indonésiennes. Le taux de change fluctue régulièrement. Veuillez vérifier le dernier taux de change.

49. Les principales cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express, Diners Club) et les chèques-voyage dans les principales devises sont généralement acceptés dans les plus grands hôtels, restaurants, grands magasins et dans certaines grandes boutiques. Les chèques-voyage et les billets de banque dans les principales devises peuvent être changés dans toutes les banques commerciales et dans la plupart des hôtels et des maisons de change. Des distributeurs automatiques de billets sont également disponibles.

### **Heure**

50. L'Indonésie compte trois fuseaux horaires. Sumatra, Java, Kalimantan occidental et central se trouvent sur le fuseau horaire d'Indonésie occidentale (GMT + 7 heures). Bali, Kalimantan méridional et oriental, Sulawesi et Nusa Tenggara sont situés sur le fuseau horaire d'Indonésie centrale (GMT + 8 heures). Maluku et Irian Jaya sont sur le fuseau horaire d'Indonésie orientale (GMT + 9 heures).

### **Taxes et pourboires**

51. Une taxe sur la valeur ajoutée gouvernementale de 10 % est perçue. Il est généralement accepté dans les grandes villes d'ajouter un montant équivalent à 5 % de l'addition pour le service dans les restaurants.

52. Il n'est pas obligatoire de laisser un pourboire, mais cela est fortement apprécié, et généralement il peut atteindre jusqu'à 20 % de l'addition.

### **Électricité**

53. La tension du courant électrique en Indonésie est généralement de 220-230 volts à 50 Hz et les prises électriques sont de type européen, à deux broches.

### **Services téléphoniques et numéros de téléphone utiles**

54. Des services téléphoniques sont disponibles dans les hôtels, les restaurants et les cafés. Des cartes prépayées de téléphones mobiles sont commercialisées dans les hôtels et les magasins locaux. Les codes pour les appels téléphoniques sont les suivants:

- (a) Appels locaux: composer directement le numéro de téléphone;
- (b) Appels vers la province: composer le code régional (021 pour Djakarta, 0361 pour Bali) + le numéro de téléphone;
- (c) Appels internationaux directs: composer le code d'appel international direct (composer le 001 ou le 008) + composer le code pays + composer le code régional + numéro de téléphone.
- (d) Appels internationaux vers l'Indonésie: composer le code d'appel international direct + composer le code pays (062) + composer le code régional + numéro de téléphone.

55. Les numéros d'appel d'urgence sont les suivants:

- (a) Centre des appels d'urgence de Bali: (+ 62 361) 112
- (b) Ambulance: (+ 62 361) 108
- (c) Pompiers: (+ 62 361) 113

- (d) Police: (+ 62 361) 110
- (e) Recherche et sauvetage (+ 62 361) 51111
- (f) Croix rouge: (+ 62 361) 26465
- (g) Appels assistés par des opérateurs,
  - en Indonésie: (+ 62 361) 100
  - internationaux: (+ 62 361) 101

56. Il est possible d'obtenir des informations sur les vols en appelant l'aéroport international de Soekarno-Hatta Jakarta au (+62 21) 550 5177, 550 5189, 550 5655, ou l'aéroport international de Ngurah Rai au (+62 361) 751 011.

57. Des informations touristiques peuvent être obtenues auprès des contacts suivants: Centre d'information touristique du gouvernement, téléphone: (+ 62 361) 251419; Centre d'information: (+ 62 361) 51011; Direction du tourisme de Bali (téléphone: (+ 62 361) 222387, 226313; Centre d'information touristique à Bali: (+ 62 361) 225649, 233474.

### **Services postaux, de télécopie et Internet**

58. Des services postaux et de télécopie sont disponibles dans les bureaux de poste et dans la plupart des grands hôtels. Les services Internet sont également disponibles dans la plupart des grands hôtels.

### **Horaires d'ouverture**

59. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8 h à 14 h.

## **10. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

60. La FAO se décharge de toute responsabilité en matière d'assurance médicale, contre les accidents et de voyage, d'indemnisation en cas de décès ou handicapé, pour la perte ou l'endommagement d'effets personnels et pour toute autre perte pouvant se produire au cours du voyage ou de la période de participation à la session. Dans ce contexte, il est fortement recommandé aux participants de se procurer, avant leur départ, une assurance médicale internationale pour la période de participation à la session.

Annexe I**LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES POUR LES VISAS À L'ARRIVÉE**

*La présente information est susceptible de changer. Il est conseillé aux participants de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat indonésien le plus proche pour savoir si le visa est exigé pour entrer en Indonésie, au moins 30 jours avant la date de la réunion.*

*Les appellations employées dans ce produit d'information n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au niveau de développement et statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.*

<b>Afrique du Sud</b>	<b>Japon</b>
<b>Algérie</b>	<b>Koweït</b>
<b>Allemagne</b>	<b>Lettonie</b>
<b>Arabie Saoudite</b>	<b>Lituanie</b>
<b>Argentine</b>	<b>Luxembourg</b>
<b>Australie</b>	<b>Maldives</b>
<b>Autriche</b>	<b>Malte</b>
<b>Bahreïn</b>	<b>Mexique</b>
<b>Belgique</b>	<b>Monaco</b>
<b>Brésil</b>	<b>Pays-Bas</b>
<b>Bulgarie</b>	<b>Norvège</b>
<b>Cambodge</b>	<b>Nouvelle Zélande</b>
<b>Canada</b>	<b>Oman</b>
<b>Chine</b>	<b>Panama</b>
<b>Chypre</b>	<b>Pologne</b>
<b>Danemark</b>	<b>Portugal</b>
<b>Égypte</b>	<b>Qatar</b>
<b>Émirats arabes unis</b>	<b>République de Corée</b>
<b>Espagne</b>	<b>République démocratique populaire lao</b>
<b>Estonie</b>	<b>République tchèque</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>	<b>Roumanie</b>
<b>Fédération russe</b>	<b>Royaume Uni</b>
<b>Fidji</b>	<b>Slovaquie</b>
<b>Finlande</b>	<b>Slovénie</b>
<b>France</b>	<b>Suède</b>
<b>Grèce</b>	<b>Suisse</b>
<b>Hongrie</b>	<b>Suriname</b>
<b>Inde</b>	<b>Tunisie</b>
<b>Iran (République Islamique d')</b>	
<b>Irlande</b>	
<b>Islande</b>	
<b>Italie</b>	
<b>Jamahiriya arabe libyenne</b>	